



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2023-07-63

OBJET : Ajout d'un nouveau pompier volontaire à la brigade du Service de protection contre l'incendie

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la brigade volontaire du Service de protection contre l'incendie doit ajouter à ses effectifs pour être en mesure de faire face à tout type de sinistre pouvant survenir sur le territoire qu'elle dessert;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de protection contre l'incendie, monsieur Pascal Breton, qui a été vue et approuvée par le directeur général, monsieur François Désy;

ATTENDU QUE les sommes requises sont prévues au budget de fonctionnement,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Nomme monsieur Maxence Meleotam-Mckenzie en tant que membre de la brigade volontaire du Service de protection contre l'incendie.

Adoptée à Schefferville le 14 août 2023.

Jean Dionne, administrateur